

31-25

**Département du Doubs  
Mairie de BADEVEL  
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL**

**Membres en exercice : 15 - Présents : 9 - Procurations : 3 Votants : 12**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10/10/2025**

**Date de convocation**

03 octobre 2025

**Date d'affichage**

03 octobre 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.

L'an deux mil vingt cinq, le 10 octobre, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

**Étaient présents** : M. Samuel GOMES, M. Pascal GALLIOT, M. Fabien BARI,, M. Jean-Pierre BAILLY, Mme Catherine GRANDCLÉMENT, M. Sébastien GADOT, M. Aurélien LEY, M. Quentin ROSSÉ, M. Christian CHOUET.

**Étaient absents excusés avec procuration** : Mme Joëlle TSCHUDI (donne procuration à Mme Catherine GRANDCLEMENT), Mme Nadège ZIMMERMANN (donne procuration à M. Sébastien GADOT), Mme Pamela GRIDEL (donne procuration à M. Fabien BARI),

**Étaient absents** : M. Azzedine AZZOUG, Mme Armelle LE GAL, M. Jacques VESIN.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : M. Sébastien GADOT

**Prorogation des frais de portage avec l'Établissement Public Foncier (EPF) Doubs  
Bourgogne Franche-Comté  
Délibération n° 31-25**

L'Etablissement Public Foncier Doubs BFC (EPF), institué par arrêté préfectoral du 18 janvier 2007, a été créé notamment pour assurer une mission de portage foncier, afin d'accompagner les projets des collectivités territoriales.

Les conditions générales d'intervention de l'EPF sont régies par les articles du code de l'urbanisme, et précisées par son règlement intérieur. Une convention opérationnelle, qui fixe les conditions particulières de l'opération, a été conclue entre la commune et l'EPF.

Certaines opérations menées pour le compte de la commune arrivent à terme en 2026.

Par délibération 20-21 du 04 juin 2021, le Conseil Municipal a confié à l'EPF l'opération N°783 portant sur l'acquisition de propriétés non bâties pour la création d'un lotissement communal sur le secteur 3 "Les Terreaux". La fin de cette dernière est prévue le 13/01/2026. Toutefois, des retards dans l'instruction du dossier déposé auprès de la Banque des Territoires conduisent la commune à demander la prorogation de l'opération auprès de l'EPF pour une durée de 24 mois.

après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Avec 12 voix POUR
  - Avec 0 voix CONTRE
  - Avec 0 abstention
- AUTORISE la prolongation de l'opération de l'opération n° 783 avec l'EPF pour une durée de 24 mois,
- AUTORISE Monsieur le Maire a signé l'avenant de la convention entre l'EPF et la commune de Badevel.

Fait et délibéré en séance le 10 octobre 2025

Pour copie conforme

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard  
le 13 octobre 2025 et publication ou notification le 13 octobre 2025

